



CHEYRAL FLAVIEN
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
46250 CAZALS
FRANCE

N° Client : 6539438
N° TVA : FR28839816758

C

0471

SCT VILLENEUVE SUR LOT
4703
Rond-Point route de Fumel
ZAC Parasol
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Tél. : 05.53.71.04.04 Fax.: 05.53.41.34.98

CHEYRAL FLAVIEN
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
46250 CAZALS

CHEYRAL FLAVIEN
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
46250 CAZALS

Echéance : 15/01/2026
Règlement : Carte Bancaire Web.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Commande en ligne sur le site rexel.fr par FLAVIEN.ACES@GMAIL.COM Notre BL n° 000052720 Votre commande CLODORE Agence: SCT VILLENEUVE SUR LOT 0010 ABBHQ301443 80,84541 38,56000 1 U 38,56 2 GALEO KIT VDI GR2TV 4RJ45 1SBK190023R2001 Sous Total HT BL n° 000052720 38,56								

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	38,56	0,00	38,56	0,00	0,00	38,56	20,000 7,71

NET H.T.	38,56 €
Total T.V.A.	7,71 €
Net T.T.C.	46,27 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro AVOIR

Remboursement par Carte Bancaire

Votre référence de contact :

FLAVIEN.ACES@GMAIL.COM

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.
Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable, des intérêts notant le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société estime que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son expiration de refinancement le plus récent majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°90-335 du 12 mai 1990, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises.
Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris

Voir conditions générales de vente au verso

11 3 2/ 586838 15347 2987